



> 17
ANS

PASS'

ASSOCIATIF

Pour pratiquer une activité
sportive, culturelle ou de loisirs !

*(dans les associations jocassiennes uniquement
et sous conditions de ressources pour les familles)*

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

1 bis, rue des Valanchards - Tel. 01 34 21 09 72

vieassociative@jouylemoutier.fr





C'EST QUOI ?

Ce dispositif est une **aide financière** pour les familles souhaitant que leurs enfants puissent pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs, parmi les associations jocassiennes.

POURQUOI ?

Ce Pass'associatif vise à **favoriser la réussite éducative** des jeunes Jocassiens. Les loisirs participent à l'épanouissement des enfants dans leur développement et leur socialisation.

POUR QUI ?

Pour les enfants domiciliés à Jouy-le-Moutier et scolarisés de l'**élémentaire au lycée** jusqu'à 17 ans.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 : Avoir un quotient familial dans la **tranche QF1**. Pour calculer son quotient, contacter la mairie annexe au 01 34 43 94 20.
- 2 : Se rendre au service de la vie associative ou à l'accueil du Beffroi pour **recupérer un Pass'associatif** par enfant sur présentation de l'attestation de quotient familial.
- 3 : **S'inscrire dans une association intervenant à Jouy** uniquement et leur **remettre le Pass'associatif** lors de l'inscription (celui-ci sert de justificatif pour la réduction du coût de l'adhésion). *Les associations sont libres de participer ou non au dispositif.*

GRILLE D'ATTRIBUTION DES AIDES

Coût de l'adhésion par tranche de 50€	50/99€	100/149€	150/199€	200/249€	250€ et +
Aide financière municipale <i>(1/3^e du coût médian de chaque tranche)</i>	25€	41€	58€	75€	91€